



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
8 Décembre 2020



Date d'affichage
8 Décembre 2020



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	28
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY
PADEYEN LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT DOMANGE– LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Christian CHERRONNET à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Chantal LEGER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 4 Novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N°20.1932 – OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LE REAMENAGEMENT
DE LA RUE DES QUATRE VENTS**

**N°20.1932 – OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LE REAMENAGEMENT
DE LA RUE DES QUATRE VENTS**

Il est rappelé que le programme pluriannuel d'aménagement de voiries 2018 – 2020 intègre le réaménagement complet de la rue des 4 vents.

Les travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications de cette rue ont déjà été réalisés par ENEDIS d'une part et par la commune et le SIEM d'autre part conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 Novembre 2018.

Le tronçon à aménager mesure 220m depuis la rue de Poix jusqu'à la rue Guillaume Apollinaire.

Compte tenu de sa largeur d'emprise (11,70 mètres au plus large) le caractère actuel de la rue est très routier et donne un sentiment d'insécurité aux usagers notamment piétons et cycles.

L'objectif est de rendre à cette rue et au quartier un caractère résidentiel tout en offrant aux habitants un cadre de vie agréable et apaisé.

Il est donc envisagé de réaménager cette rue conformément aux normes de sécurité et d'accessibilité handicapés mais également d'aménager des stationnements nombreux en épis.

Le projet sera complété par l'implantation d'une ligne de mobilier d'éclairage à Led économe en énergie.

Cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 293 600 € HT dont 11 000 € HT d'honoraires susceptible d'être financée :

- **Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).** Les modalités d'attribution et de gestion de la DETR sont définies aux articles L 2334-32 à L 2334-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour la partie législative et R.2334-19 à R.2334-35 du CGCT pour la partie réglementaire.
Au titre de l'année 2020, les investissements des collectivités éligibles seront soutenus et financés par la DETR dans le cadre des deux grands objectifs que se fixe l'État dans le département : Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques publiques et favoriser les projets d'investissement des collectivités locales.

OU

- **Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** attribuée par l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant subventionnable :	293 600 €
DSIL : 40 %	117 440 €
ou	
DETR 30 %:	88 080 €
Conseil Départemental 20 %	58 720 €
Commune : 40 % à 50 %	117 440 € à 146 800 €

- Considérant l'intérêt de ce projet et afin d'assurer son financement ;
- Considérant l'avis favorable des Commissions « Travaux Urbanisme » & « Voiries Bâtiments Publics » réunies le 7 Décembre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **de SOLLICITER** des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus.

⇒ **de PRECISER** qu'aucun commencement de travaux n'a été donné à cette opération.

⇒ **de PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 17 Décembre 2020.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN